

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **12 août 2020**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Madame Evelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-08-102

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 346-2020 décrétant un nouveau programme d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédits de taxes foncières
 - 4.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 347-2020 abrogeant le règlement numéro 266-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de juillet 2020
- 5.2 - Approbation des comptes du mois d'août 2020
- 5.3 - Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports - Confirmation d'une aide financière pour l'entretien de la Route verte
 - 6.2 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports - Confirmation d'une aide financière pour les travaux d'amélioration des routes de voirie locale
 - 6.3 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports - Réponse à la demande d'aménagement d'une bande cyclable et réorganisation de la signalisation sur la route de l'Église
 - 6.4 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Fermeture du dossier de vérification du cadre normatif de la Municipalité en matière de gestion contractuelle
 - 6.5 - Dépôt d'une lettre de la Municipalité envoyée à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 9.2 - Autorisation pour cession de terrain et signature du contrat - Chemin Drapeau
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 - Demande de permis en secteur PIIA (enseigne) - 1015, route de la Seigneurie
 - 13.3 - Demande de permis en secteur PIIA (rénovations) - 1015, route de la Seigneurie
 - 13.4 - Demande de permis en secteur PIIA (enseignes) - 1018, route de la Seigneurie
 - 13.5 - Demande de permis en secteur PIIA (rénovations) - 1018, route de la Seigneurie
 - 13.6 - Demande de permis en secteur PIIA - 817, route de la Seigneurie
 - 13.7 - Demande de permis en secteur PIIA - 552 et 554, route de la Seigneurie
 - 13.8 - Demande de permis en secteur PIIA - 1470, route de la Seigneurie
 - 13.9 - Demande de dérogation mineure - 271, route de la Seigneurie
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 juillet 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

4.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 346-2020 décrétant un nouveau programme d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédits de taxes foncières

Monsieur Claude Hudon donne avis que le règlement numéro 346-2020, intitulé *Règlement abrogeant le règlement numéro 330-2018 et décrétant un nouveau programme d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédits de taxes foncières*, sera adopté à la séance ordinaire du 1er septembre 2020.

Le règlement numéro 330-2018, adopté le 4 juin 2018, a créé et mis en place un programme local d'aide financière accordée à certaines entreprises commerciales admissibles sous la forme d'un remboursement de taxes foncières pour une durée de trois ans. Le présent projet de règlement ne change rien aux objectifs poursuivis et aux moyens déployés dans le programme précédent, sinon que d'étendre à cinq ans la durée de la période d'aide financière et prévoir des paliers de remboursement répartis en conséquence, à savoir : 100% l'an 1, 80% l'an 2, 60 % l'an 3, 40% l'an 4 et 20 % l'an 5. Enfin, le projet de règlement intègre toutes les dispositions transitoires requises afin de permettre aux entreprises qui sont bénéficiaires du programme actuel de basculer dans le nouveau, au 1er janvier 2021, à l'année qui correspondra à celle à laquelle elles auraient été considérées dans le programme précédent.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

4.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 347-2020 abrogeant le règlement numéro 266-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau

Monsieur Gérald Bérard donne avis que le règlement numéro 347-2020, intitulé *Règlement abrogeant le règlement numéro 266-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau*, sera adopté à la séance ordinaire du 1er septembre 2020.

Le règlement numéro 266-2011, adopté le 7 février 2011, a été rendu caduc et a été remplacé par l'adoption, le 3 octobre 2016, d'un règlement portant sur le même objet : le Règlement numéro 312-2016, toujours en vigueur et intitulé *Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal*. Ce dernier règlement cependant ne comportait aucune disposition ou article modifiant ou abrogeant le règlement précédent de 2011, qu'il remplaçait néanmoins. L'objectif du présent projet de règlement est donc de procéder à l'abrogation du Règlement numéro 266-2011, devenu caduc depuis le 3 octobre 2016.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-08-104

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de juillet 2020

Il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois de juillet 2020 pour un montant de 43 632,10 \$.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-105

5.2 - Approbation des comptes du mois d'août 2020

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'août 2020 pour un montant de 83 021,80 \$.

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-106

5.3 - Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière adaptés aux besoins des municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée à ces fins, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de la CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts de qualification de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies souscrive à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE monsieur André Simard, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies y compris le contrat de membre à intervenir avec la CIM;

QUE monsieur André Simard, maire, soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports - Confirmation d'une aide financière pour l'entretien de la Route verte

Le Ministère des Transports informe la Municipalité qu'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 5 189 \$ lui est accordée pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - volet 3* - Reçu le 30 juin 2020.

6.2 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports - Confirmation d'une aide financière pour les travaux d'amélioration des routes de voirie locale

Le Ministère des Transports informe la Municipalité qu'à la suite d'une recommandation positive de la députée de Côte-du-Sud, une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 16 000 \$ lui est accordée pour les travaux d'amélioration des routes de voirie locale, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration* - Reçu le 2 juillet 2020.

6.3 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports - Réponse à la demande d'aménagement d'une bande cyclable et réorganisation de la signalisation sur la route de l'Église

Le Ministère des Transports informe la Municipalité qu'il ne peut pas répondre favorablement à la demande d'aménagement d'une bande cyclable sur la route de l'Église, entre la route 132 et l'édifice de la Bibliothèque des Aulnaies, en raison des exigences et des normes qui s'appliquent pour un tel type d'aménagement et qui ne peuvent être rencontrées dans cette zone.

Le Ministère informe également la Municipalité qu'il a procédé à la révision de la signalisation routière actuellement installée sur le même tronçon de la route de l'Église afin d'accroître la visibilité et la sécurité des usagers par les modifications suivantes : interdiction d'immobiliser un véhicule routier dans la zone de limite de vitesse affichée à 50 km/h, ajout d'un panneau d'avertissement de début de zone de limite de vitesse à 50 km/h en direction sud et ajout d'un panneau pour annoncer l'intersection avec la montée des Clochers en direction nord - Reçu le 17 juillet 2020.

6.4 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Fermeture du dossier de vérification du cadre normatif de la Municipalité en matière de gestion contractuelle

En février 2020, la Direction de la vérification du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informait la Municipalité de sa décision de ne pas modifier le constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle dans le cadre de plusieurs contrats octroyés de gré à gré entre 2012 et 2016. Par la même occasion, elle demandait à la Municipalité d'adopter des mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect des lois et règlements découlant de son cadre normatif, ce qui fut fait notamment avec l'adoption d'un *Règlement de gestion contractuelle* (RSG) à la séance du Conseil municipal du 7 avril 2020.

Par la présente lettre, datée du 28 juillet 2020, le Ministère informe la Municipalité que celle-ci a répondu et donné entière satisfaction à sa demande, et que ce dossier pourra être considéré clos une fois que ladite lettre aura été rendue publique de la manière prescrite pour la publication des avis publics. Le Ministère enjoint également la Municipalité de faire lecture de la présente lettre à une séance ordinaire du Conseil municipal.

Lecture est faite de la présente lettre - Reçu le 10 août 2020.

6.5 - Dépôt d'une lettre de la Municipalité envoyée à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies

La Municipalité a fait parvenir à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies une lettre dans laquelle elle exprime ses inquiétudes concernant les états financiers de l'organisation pour l'année 2019 ainsi que les résultats anticipés pour 2020 en contexte de pandémie. Parce qu'elle a accepté au cours des dernières années de cautionner plusieurs prêts à long terme octroyés à la Corporation touristique, la Municipalité demande également à cette dernière de produire et de lui transmettre au cours du mois de septembre un état de situation financière en date du 31 août 2020 ainsi que le plan de redressement qu'elle doit impérativement envisager pour la fin de l'année 2020 ou, au plus tard, pour 2021 - Envoyée le 6 août 2020.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard explique que le Conseil des maires de la MRC, lors de sa réunion du 13 juillet 2020, a procédé à l'adoption de la Politique culturelle de la MRC de L'Islet.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon partage l'information du Service intermunicipal de sécurité incendie à l'effet que l'interdiction des feux à ciel ouvert a été levée à la fin de la semaine dernière. Les feux à ciel ouvert sont donc de nouveaux autorisés, à la condition d'obtenir un permis de brûlage et en fonction des conditions de vent et de sécheresse du moment.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Gervais Pelletier explique brièvement que l'ensemble des travaux de voirie planifiés cet été se déroulent normalement.

2020-08-107

9.2 - Autorisation pour cession de terrain et signature du contrat - Chemin Drapeau

ATTENDU QUE la Municipalité a fait réaliser au cours des derniers mois, par l'entreprise Arpentage Côte-du-Sud de Saint-Jean-Port-Joli, des travaux en vue de régulariser une partie du tracé du chemin Drapeau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-75 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents cadastraux et tous les autres documents légaux afférents en lien avec cette modification du chemin Drapeau, lesquels ont été signés le 18 juin 2020;

ATTENDU QUE par cette opération, un morcellement est effectué dans l'ancien lot 4 481 416 Ptie appartenant à la Municipalité afin de procéder à la cession d'un terrain de 71 mètres carrés dorénavant connu sous le lot 6 377 519, en échange d'une servitude de passage sur le lot 4 481 013 Ptie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

- **D'autoriser** la cession du terrain dorénavant connu sous le lot 6 377 519, tel que décrit dans les documents cadastraux et tous les autres documents légaux afférents;
- **D'autoriser** le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents liés à la transaction immobilière.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBALLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay

Madame Evelyne Castonguay explique qu'en raison de la situation socio-sanitaire actuelle, il a été décidé d'annuler et de reporter à l'an prochain l'activité d'accueil des nouveaux arrivants. Elle explique aussi que la Municipalité devrait recevoir au cours des prochaines semaines les résultats d'une étude qu'elle a commandée au sujet de la gestion des matières putrescibles et de la question du compostage domestique, des meilleures pratiques ainsi que des expériences durables et positives ayant été réalisées dans d'autres milieux ruraux comparables au nôtre.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Maxime Castonguay partage quelques informations au sujet d'une idée de projet de Pump-Track, un parcours en boucle fermée constitué d'éléments modulaires pouvant s'installer aisément sur n'importe quel type de surface dans un parc, et formant des bosses et des virages relevés pouvant être utilisés avec différents équipements sportifs (skates, vélos de montagne, etc.).

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Diane Renaud partage quelques informations au sujet du niveau d'activité touristique locale cet été, l'achalandage, ainsi que sur l'avancement des travaux de préparation d'une nouvelle politique culturelle pour Saint-Roch-des-Aulnaies.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard explique que le CCU a tenu sa rencontre régulière le 20 juillet dernier afin d'étudier et de formuler des avis pour les huit dossiers qui lui ont été soumis et qui font l'objet des sous-points suivants. Il explique également qu'une rencontre de travail est planifiée le 8 septembre prochain entre les membres du CCU, le maire, le directeur général ainsi que l'inspecteur municipal afin de se pencher sur les améliorations à apporter aux processus de réception et de traitement des dossiers pour lesquels l'intervention du CCU est requise.

2020-08-108

13.2 - Demande de permis en secteur PIIA (enseigne) - 1015, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour l'installation d'une enseigne au 1015, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de l'Église* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 1015, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis pour l'installation d'une enseigne au 1015, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-109

13.3 - Demande de permis en secteur PIIA (rénovations) - 1015, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 1015, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la rénovation de la galerie arrière (partie de droite) et de la galerie avant;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de l'Église* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 1015, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis pour les travaux de rénovation au 1015, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-110

13.4 - Demande de permis en secteur PIIA (enseignes) - 1018, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour l'installation de deux enseignes au 1018, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de l'Église* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 1018, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis pour l'installation de deux enseignes au 1018, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-111

13.5 - Demande de permis en secteur PIIA (rénovations) - 1018, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 1018, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement d'une partie de la toiture de la remise arrière;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de l'Église* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 1018, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis pour les travaux de rénovation au 1018, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-112

13.6 - Demande de permis en secteur PIIA - 817, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 817, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la réfection du revêtement extérieur de la façade ouest;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de La Seigneurie* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 817, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis de rénovation au 817, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-113

13.7 - Demande de permis en secteur PIIA - 552 et 554, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 552 et au 554, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise à changer une ouverture de fenêtre en porte patio et à construire un foyer au bois côté nord, au numéro 552, et à refaire la toiture en tôle d'acier du bâtiment principal et de la véranda au numéro 554;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de La Seigneurie* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 552 et au 554, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis de rénovation au 552 et au 554, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-114

13.8 - Demande de permis en secteur PIIA - 1470, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de construction au 1470, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'un cabanon;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis concernant le projet situé au 1470, route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve l'émission du permis de rénovation au 1470, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2020-08-115

13.9 - Demande de dérogation mineure - 271, route de la Seigneurie

En raison de son intérêt dans le projet discuté, le conseiller Gervais Pelletier se retire de la table du Conseil et, de ce fait, s'abstient de participer de quelque façon que ce soit aux discussions et au processus de décision.

Monsieur André Simard explique brièvement le déroulement qui sera observé pour le traitement de ce point. Il résume ensuite les grandes lignes de la demande de dérogation déposée à la Municipalité, ainsi que toutes les étapes qui ont été franchies, depuis et jusqu'à aujourd'hui, informations qui sont toutes reprises dans la somme des attendus du projet de résolution.

Monsieur André Simard fait lecture de la résolution :

ATTENDU QUE la Ferme Pellerat (1997) Inc. désire agrandir son bâtiment d'élevage à stabulation libre construit en 2016 et augmenter son cheptel de 108,7 unités animales (u.a.), en faisant passer celui-ci de 657,1 à 765,8 u.a.;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement de zonage (numéro 315-2016), au chapitre XVIII portant sur les dispositions relatives à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, article 18.1 concernant les distances séparatrices, la norme pour les résidences voisines d'une installation d'élevage de 765,8 u.a. s'établit à 194,3 mètres de marge minimale;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité par le requérant, la Ferme Pellerat (1997) Inc., afin de diminuer la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et les cinq résidences voisines situées à moins de 194,3 m que sont : le 268, le 268-A, le 286, le 289 et le 291, route de la Seigneurie, respectivement distantes de l'unité d'élevage de : 111 m, 93 m, 104 m, 178 m et 193 m.;

ATTENDU QUE les propriétaires du 268 et du 268-A, route de la Seigneurie, ont émis un avis favorable au sujet de la demande de dérogation mineure et que ceux du 286, du 289 et du 291, route de la Seigneurie, ont exprimé un avis défavorable, et que pour ceux-ci les distances manquantes, c'est-à-dire en

dérogation pour respecter le règlement de zonage, représentent respectivement : 90,3 m., 16,3 m. et 1,3 m;

ATTENDU QUE pour les propriétaires opposés au projet, les distances manquantes de la dérogation mineure demandée en 2020 représentent, par rapport à celles accordées en 2016, une augmentation dérogatoire de 15 m, passant : de 75,3 m à 90,3 m pour le 286; de 1,3 à 16,3 m pour le 289 et de non applicable à 1,3 m pour le 291, route de la Seigneurie;

ATTENDU QUE deux des propriétaires opposés au projet ont pu rencontrer les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le 22 juin 2020, afin d'expliquer leur position et de présenter leurs arguments;

ATTENDU QU'à la demande des promoteurs et à celle des opposants au projet, des rencontres distinctes ont été organisées et se sont déroulées à huis clos avec les membres du Conseil municipal, le 10 août 2020, afin de permettre les échanges et la discussion au sujet des tenants et aboutissants de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance des deux lettres, datées du 19 et du 23 mai 2020, déposées par les propriétaires opposés au projet, ainsi que du rapport du CCU, daté du 20 juillet 2020 et dans lequel le comité en question a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la séance publique de consultation prévu dans le cadre du processus de demande de dérogation mineure a été tenue le 12 août 2020, de 19h00 à 19h30, avant la réunion régulière du Conseil municipal, et que 15 personnes se sont présentées parmi lesquelles quelques-unes ont posé des questions ou formulé des commentaires sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est sensible à tous les arguments avancés par les deux parties, eut égard aux préjudices occasionnés par la réalisation ou la non-réalisation du projet, mais qu'il doit néanmoins procéder, en s'appuyant sur les balises et les outils que lui fournissent la Loi et les règlements municipaux, à une forme d'arbitrage entre ces intérêts divergents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par la Ferme Pellerat (1997) Inc., 271, route de la Seigneurie, pour son projet d'agrandissement de son bâtiment d'élevage à stabulation libre construit en 2016 et d'augmentation de son cheptel.

Le maire demande le vote sur la résolution :

POUR : monsieur Maxime Castonguay, madame Evelyne Castonguay, monsieur Claude Hudon

CONTRE : monsieur Gérald Bérard

Madame la conseillère Diane Renaud s'est abstenue.

Adopté à la majorité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Gervais Pelletier est invité à réintégrer la table du Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions ou encore reçoivent les remarques et suggestions du public. Celles-ci portent sur les modalités de communication des recommandations du CCU aux demandeurs de permis pour lesquels ce comité émet des avis, l'encadrement légal du processus de dérogation mineure, l'avancement du dossier du projet d'extension du réseau d'aqueduc dans le chemin des Castonguay et la demande d'installation d'une

poubelle sur le chemin des Castonguay, au croisement des bretelles d'accès à l'autoroute.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2020-08-116

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 20.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & sec.-trés.